

Rendez- nous nos 10 jours !!



17 mars 2020, la France est en apnée. Confinée pour une durée indéterminée. Abasourdie, inquiète. Comment notre système de santé mis à mal par la politique néo-libérale de Macron et ses prédécesseurs va-t-il faire face à cette catastrophe sanitaire ?

Dans la précipitation et sans le moindre débat digne de ce nom, le parlement vote une loi d'urgence et des ordonnances (n°2020-323 du 25 mars 2020 et n°2020-430 du 15 avril 2020). Des mesures qui achèvent de casser le droit du travail bien mal en point déjà. Une parmi d'autres, l'autorisation pour l'entreprise de déduire jusqu'à 10 jours de CP et RTT aux salariés payés durant le confinement.

A Pôle Emploi, les agents se mobilisent pour répondre aux besoins des privés d'emploi dans la mesure de leurs possibilités personnelles et du matériel que l'institution met à leur disposition.

- Le 18 mars 2020, le Directeur National, le Directeur Régional louent avec emphase et enthousiasme notre engagement, notre solidarité, ils nous autorisent à modifier nos congés pour ne pas avoir à les prendre durant le confinement.
- Le 20 mars, Monsieur Bassères garantit que nos collègues qui ne peuvent télé-travailler « ne sont pas oubliés ». Le 27 mars, Monsieur Blain sent « la frustration que certains peuvent ressentir à ne pas participer à nos actions ». Il prend sa part dans cette situation puisqu'il nous rassure et assure organiser « l'optimisation du parc d'ordinateurs portables ». Le 8 Avril, il reconnaît que cette situation est inconfortable pour ceux qui la vivent. Et elle l'est ! Rester chez soi est une obligation civique rappelé par le gouvernement pour la santé de tous et en aucun cas, une décision individuelle de confort !

Le 20 avril, le ton change sans préavis via la note d'instruction n°2020-10 de la DRH-RS.

« Tous les agents de droit privé et de droit public en absence autorisée payée seront contraints de prendre 10 jours de RTT/JNTP/Congé pendant la période de confinement. »

Cette décision est injuste : les agents en absence autorisée n'ont pas choisi cette situation. Le confinement n'a rien d'une période de vacances d'autant que chacun est mobilisable et souvent mobilisé à tout moment par les hiérarchies de proximité. Le manque de matériel mis à disposition par l'institution, des configurations géographiques particulières (zone blanche par ex) sont seuls fautifs. Entre les agents une situation d'inégalité se crée. Les agents en absence autorisée paient les pots cassés de l'inorganisation de la direction de Pôle Emploi qui n'a pas été capable de proposer à tous des outils de travail à domicile. Elle est injustifiable et discriminatoire.

La direction par sa stratégie de communication et de manipulation montre son vrai visage et nous laisse présager un après-confinement difficile. Comment pourrions-nous un jour avoir une quelconque confiance en sa parole irresponsable ?

Son message est clair : Elle utilise sans discernement les moyens, et ils sont nombreux, que lui donne la loi, y compris la loi d'urgence sanitaire, pour nous imposer, sans aucun dialogue social les règles les plus injustes et réductrices en terme de droit pour les agents. Là où la solidarité pourrait être l'espoir que nous sommes nombreux à attendre dans ces moments difficiles, **elle stigmatise pour des raisons purement idéologiques une partie des agents, privés de travail. Ils ne sont pourtant ni responsables, ni coupables.**

**Avec Continuons La Lutte, dénonçons la manipulation de la direction de Pôle
Emploi. Plus que jamais, ensemble luttons pour que solidarité et justice
l'emportent !
Rendez-nous nos dix jours !**